

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2022-106

Objet : Marché public de mission de programmation pour la requalification et l'extension d'un bâtiment de l'Office de Tourisme à Pérouges
Approbation de la modification n°1 : prolongation de délai des tranches ferme et optionnelle n°1

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n°2014-131 du 8 juillet 2014 et n° 2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision 2020-048 du 8 juin 2020, attribuant le marché public concernant la mission de programmation pour la requalification et l'extension d'un bâtiment de l'Office de Tourisme à Pérouges, composée de deux tranches : ferme (TF) et optionnelle (T01), à la Société AMOME CONSEILS à Vaulx-en-Velin (69), pour un montant total de 16 740,00 € HT (toutes tranches confondues) ;

CONSIDERANT que les mesures gouvernementales mises en place, au mois de mars 2020, concernant l'épidémie de COVID 19, ainsi que les divers échanges nécessaires à la finalisation du projet avec l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), ont engendré un retard dans la durée de réalisation des prestations prévues initialement ;

CONSIDERANT que pour la tranche optionnelle n°1, l'assistance à maîtrise d'ouvrage prévue pour une consultation à procédure adaptée, se finalise par un concours de maîtrise d'œuvre, il convient de prendre en compte, par modification n°1, la prolongation de délai pour la tranche ferme et optionnelle n°1 comme suit :

Tranche(s)	Délai initial		Délai de prolongation	
	Durée/Tranche	Date de fin	Durée/Tranche	Date de fin
TF	6 mois	23 décembre 2020	24 mois	31 décembre 2022
T01	3 mois	Délai d'affermissement 12 mois à compter de la TF avant le 23 juin 2021	12 mois	Délai d'affermissement 18 mois à compter de la TF avant le 31 décembre 2022

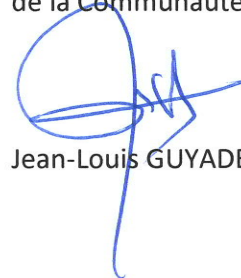
.../...

- APPROUVE la modification n°1 relative au marché public concernant une mission de programmation pour la requalification et l'extension d'un bâtiment de l'Office de Tourisme à Pérouges, ayant pour objet, la prolongation des délais des tranches ferme et optionnelle n°1 indiqués dans le tableau ci-dessus.
- PRECISE que ladite prolongation n'a pas d'incidence financière sur le prix global forfaitaire prévu au marché.
- DECIDE de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 2 novembre 2022
Publiée le 09 NOV. 2022*

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 2 novembre 2022.

Le Président
de la Communauté de communes



Jean-Louis GUYADER

